

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 04 JUILLET 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-028

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COUQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

Procurations : COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. RAMON Guillaume), BOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme NARDINI Carole),

Absents : BONICEL Carole, DURET Laëtitia, PRATLONG Maxime,

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ACQUISITION PARCELLE A939 CAMP LONG (LA GLACIERE)

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
27/06/2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acquérir une parcelle cadastrée section A939 dite la Glacière

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'approuver l'acquisition de la parcelle A939 à l'euro symbolique, en vue d'étendre le patrimoine communal, sachant que la Glacière fait partie du souterrain médiéval.
- D'autoriser Monsieur le Maire (ou toute personne qu'il substituera) à signer l'acte notarié qui actera ce transfert de propriété devant Maître Jean-David RAYMOND, Notaire à Nîmes
- De dire que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire

